

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 NOVEMBRE à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membre(s) représenté(s) : 5

Nombre de membres votants : 15

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Marie-Madeleine DREAN - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Etienne HEMAR - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LEMERCIER - Claudine Dominique MOURIER

**Membre(s) représenté(s) :** Pascal BARRET - Danièle FOREST- Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) excusé(s) :** Pascal BARRET - Danièle FOREST - Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) absents :** Nathalie DEBLOND - Annie LE ROUX

**Assistai(en)t à la séance :** Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n° 93 du 27/11/2025 – SAAD - Proposition Budget primitif 2026 et du tarif horaire libre 2026 (Annexe 3)

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Considérant les besoins pour le fonctionnement du SAAD au titre de l'exercice 2026 ;

Il est proposé une présentation des charges et des produits par groupes de comptes comme suit :

**Section de fonctionnement :**

*SAAD BP initial 2026 Fonctionnement*

<b>Total Recettes</b>	<b>375 000,00 €</b>
Groupe I	338 000,00 €
Groupe II	37 000,00 €
Groupe III	0,00 €

<b>Total Dépenses</b>	<b>375 000,00 €</b>
Groupe I	18 000,00 €
Groupe II	347 700,00 €
Groupe III	9 300,00 €

**Section d'investissement :**

*SAAD BP initial 2026 Investissement*

<b>Total Recettes</b>	<b>540.00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>540.00 €</b>

Le Conseil d'Administration est informé que le budget primitif 2026 a été réalisé sur la base suivante :

- Nombre d'heures prévisionnelles 2026 facturées aux usagers : 11 600 heures ;

Au vu du budget primitif 2026 présenté ci-avant, le Conseil d'Administration est informé que la proposition de tarif horaire pour l'exercice 2026 est de 30,00 € (identique à 2025).

Ce tarif serait appliqué aux bénéficiaires sans prise en charge départementale (APA, PCH, aide sociale).

**Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:**

- D'approuver la proposition de budget primitif 2026 du SAAD tel que présenté ;
- D'approuver la proposition de tarif horaire libre 2026 à 30,00 € ;
- D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET

**Pour le Président empêché,**

**la Vice-Présidente du CCAS**

**Elisabeth TOUREAU**

